



mémoire et solidarité



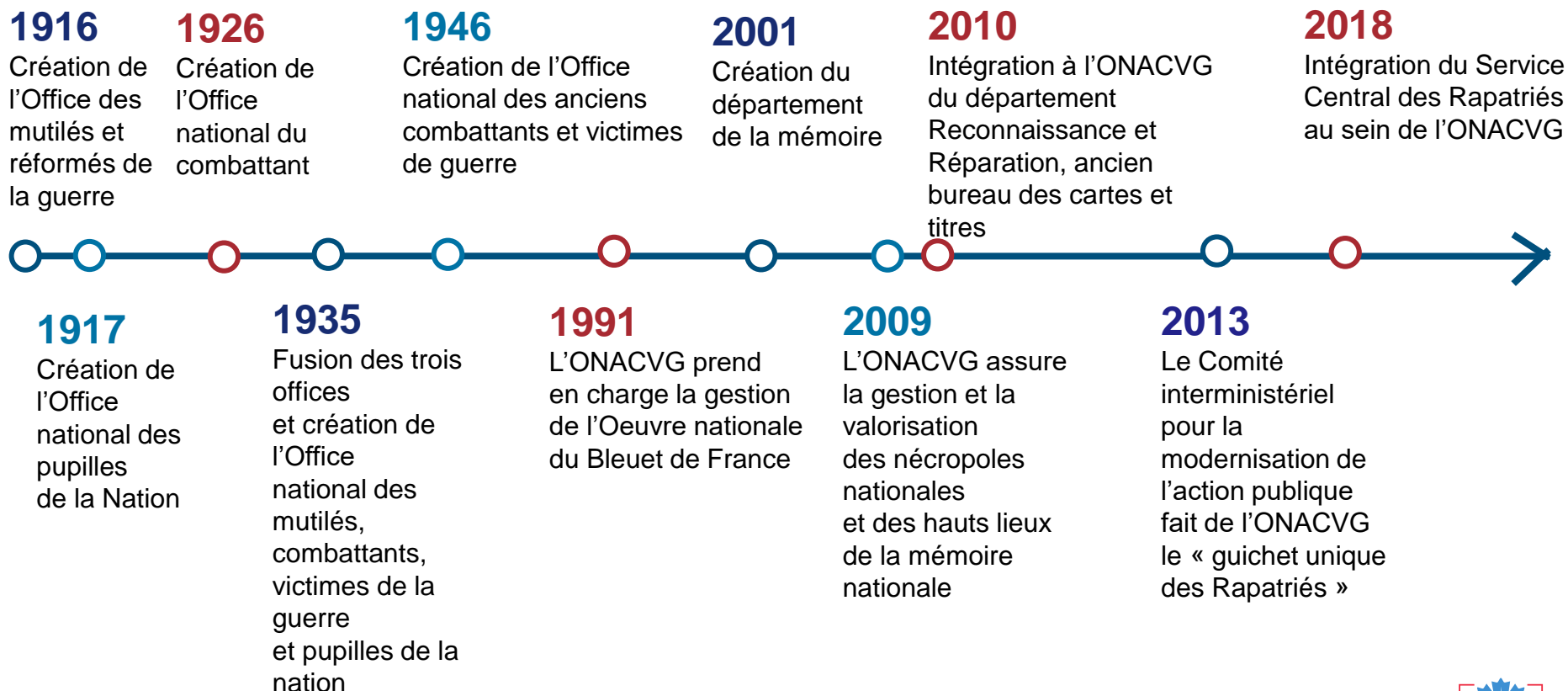


Mémoire et solidarité

**PRÉSENTATION DE
L'ONACVG
19 janvier 2022**

L'ONACVG EN DATES

C'est le caractère extrêmement meurtrier de la Grande Guerre et le devoir de reconnaissance de la Nation à l'égard des anciens combattants qui sont à l'origine de la création de l'ONACVG.



L'ONACVG AUJOURD'HUI C'EST...

1 DIRECTION GÉNÉRALE

située à l'Hôtel National des Invalides depuis la Seconde Guerre mondiale.

- > met en œuvre la politique générale fixée par son Conseil d'administration
- > assure le fonctionnement global de l'établissement
- > coordonne les activités des différentes entités de l'Office

104 SERVICES DE PROXIMITÉ

- > dans chaque chef-lieu de département
- > en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie
- > en Algérie, au Maroc

10 HAUTS LIEUX DE MÉMOIRE, **289** NÉCROPOLES et plus de **2 200** CARRÉS MILITAIRES dans les cimetières communaux

Ces sites sont de véritables outils de la transmission mémorielle. L'ONACVG veille à :

- > leur gestion
- > leur entretien
- > leur valorisation

LES RESSORTISSANTS

L'ONACVG vient en aide aux **combattants et anciens combattants de toutes les générations du feu**, aux **blessés et invalides de guerre**, aux **harkis**, aux **veuves, veufs et orphelins (mineurs et majeurs) de guerre**, **conjoint survivants** d'anciens combattants, aux **pupilles de la Nation**, et aux **victimes d'actes de terrorisme**.

- plus de **70 000 ressortissants** accueillis ou orientés
- près de **45 000 interventions** financières
- **148 EHPAD** labellisés Bleuet de France dans 80 départements
- **1 060 pupilles** de la Nation mineurs suivis



LES AIDES EN CHIFFRES (SD 2021)

Bénéficiaires	Nombre d'interventions	Montant (en euros)
Anciens combattants	10 773	5 286 255 €
dont harkis	724	301 206 €
dont OPEX	7 231	1 748 469 €
Veuves et conjoints survivants	19 707	9 682 952 €
Pupilles et orphelins de guerre majeurs	2 768	1 088 974 €
Pupilles mineurs ou en études	5 938	3 733 488 €
Victimes d'actes de terrorisme	718	156 906 €
Assistance aux ressortissants à l'étranger	Près de 5 000	1 277 525 €

LES MISSIONS ACTUELLES DE L'ONACVG

Au quotidien, l'ONACVG assure les différentes missions qui lui sont confiées par l'État en faveur du monde combattant.

CES MISSIONS COMPRENNENT:

**La
Reconnaissance
et la
Réparation**

**La
Solidarité**

**La
Mémoire**



Mémoire et solidarité

MISSION
RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

L'ONACVG, UN GARANT NATIONAL

> Du droit à la reconnaissance

des militaires ou civils ayant participé aux grands conflits contemporains ou aux opérations extérieures. Il se traduit par l'attribution :

- de la carte du combattant
- du titre de reconnaissance de la Nation
- de titres d'anciens combattants et victimes de guerre (Seconde Guerre mondiale, guerres d'Indochine et d'Algérie)
- des mentions "Mort pour la France", "Mort en déportation" et "Mort pour le service de la Nation"*

> Du devoir de réparation

des anciens combattants et victimes de guerre. Il se traduit par l'attribution :

- de la retraite du combattant
- de la carte d'invalidité, de la carte de stationnement
- de la gestion des droits dits annexes (pèlerinages sur les tombes)
- de l'allocation de reconnaissance en faveur des Harkis et de leurs veuves.

(*Cette mention concerne les militaires tués en service ou en raison de leur qualité de militaire ; ainsi que tout agent public tué en raison de ses fonctions ou de sa qualité).

COMBATTANTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Une reconnaissance et des droits

250 000 cartes du combattant
délivrées à des OPEX depuis 1993 dont ...

117 300 cartes attribuées depuis le 1er octobre 2015 au
titre des 4 mois de présence en OPEX

286 000 titres
de reconnaissance de la Nation attribués à des OPEX
depuis 1993

579 mentions « Mort pour la France » attribuées dans le
cadre des opérations extérieures.





Mémoire et solidarité

MISSION
SOLIDARITÉ

L'action sociale est au coeur de la mission de solidarité de l'ONACVG. Ce sont les services de proximité qui en ont la charge, leur présence sur le terrain leur permettant de connaître au mieux la situation de chaque ressortissant et de pouvoir agir rapidement.

**Budget
annuel 2021
25 M€**

> suivi personnalisé de chaque ressortissant, dont la quatrième génération du feu

> mise en œuvre du statut de pupille de la Nation

> financement des frais de reconversion professionnelle des ressortissants ayant quitté l'Institution militaire

> interventions financières variées (secours, aides, participations, et prêts sociaux)





CONJOINT OU PARTENAIRE SURVIVANT

Soutien matériel et moral

Accompagnement
tout au long de la vie



VEUVES, VEUFS ET ORPHELINS DE GUERRE

Soutien matériel,
moral et financier

Accompagnement
tout au long de la vie



EHPAD LABELLISÉS BLEUET DE FRANCE

Sensibilité aux valeurs
du monde combattant

Relation privilégiée avec
les services de proximité

PUPILLES DE LA NATION

Protection complémentaire à celle exercée par les familles

Aides financières adaptées à chaque situation

Accompagnement tout au long de la vie



VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME

Soutien moral et matériel de proximité

Aides financières adaptées



Mémoire et solidarité

**MISSION
MÉMOIRE**

3 OBJECTIFS

Célébrer

... et commémorer les grandes dates et les évènements qui ont fait notre histoire récente

Partager

... une mémoire européenne et internationale des conflits

Transmettre

... des valeurs de civisme, de respect, de solidarité, d'engagement et de courage aux jeunes générations.

LES HAUTS LIEUX DE LA MEMOIRE NATIONALE ET LES NECROPOLES

	<p>289 nécropoles nationales</p> <p>10 HLMN</p>	
<p>Entretien</p>		<p>Gestion</p>
	<p>Valorisation</p>	

OPÉRATIONS PÉDAGOGIQUES ET CULTURELLES

Colloques

Rallyes citoyens

Voyages scolaires sur les Hauts
Lieux de la Mémoire Nationale

Concours scolaires

« Petits artistes de la Mémoire » et
« Bulles de Mémoire »

Expositions thématiques

Promotion des porte-drapeaux
(14 juillet)



Mémoire et solidarité

**MISSION
RAPATRIÉS**

LES HARKIS et autres membres des formations supplétives ou « assimilés » et leurs familles



Quelles sont ces mesures ?

- > l'allocation de reconnaissance aux anciens harkis (ressortissants) et aux veuves non remariées
- > l'allocation viagère aux veuves de harkis non remariées
- > l'aide spécifique aux conjoints survivants
- > les secours sociaux attribués en qualité de ressortissant de l'ONACVG
- > la certification de service pour les anciens supplétifs

Pour les enfants :

- > aides financières de Solidarité à destination des enfants ayant séjournés dans les camps et hameaux (avec certification)
- > les mesures spécifiques en vigueur (dispositif des emplois réservés, bourses complémentaires à l'éducation nationale et l'aide au rachat de cotisations de retraites)

Une politique mémorielle active :

- > exposition « Parcours de harkis et de leur famille »
- > sensibilisation et formation auprès des administrations aux enjeux de la mémoire harkie
- > recueil de témoignages oraux, etc.

Les mesures liées aux Rapatriés

Depuis le 1er janvier 2015, l'ONACVG centralise la gestion des divers dispositifs en faveur des populations rapatriées

L'ONACVG a hérité de l'ensemble des attributions liées à la gestion administrative des structures « Rapatriées » depuis la décision n°11 du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013 faisant de l'ONACVG le « **guichet unique Rapatriés-Harkis** » (action 7 du programme 169).

Quels étaient les organismes en charge de cette gestion ?

L'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM), placée sous la tutelle du ministère de l'Économie et des finances : dissoute le 1^{er} janvier 2014.

La Mission interministérielle aux rapatriés (MIR), placée sous l'autorité du Premier ministre. Elle préparait et coordonnait les actions en faveur des rapatriés qui étaient mises en œuvre sous la responsabilité des préfets, par les services déconcentrés de l'État et par l'ONACVG. Le président de la MIR avait autorité sur le Service Central des Rapatriés et bénéficiait du concours de l'ANIFOM : dissoute le 1^{er} janvier 2015.

Le Service central des rapatriés (SCR), hiérarchiquement rattaché au ministère de l'intérieur, devenu Bureau central des rapatriés lors de son rattachement à l'ONACVG en 2018.

Quelles sont ces mesures liées aux rapatriés (incluant les harkis) ?

- > les mesures d'indemnisation, de désendettement et de secours exceptionnels
- > le rachat des cotisations de retraites et versement aux caisses de retraites
- > les attestations de rapatriement et « numéro de rapatriés »
- > les subventions aux associations

Total du budget de la mission Harkis-Rapatriés en 2021 : **27 117 058 €**



Mémoire et solidarité

**L'ŒUVRE NATIONALE
DU BLEUET DE FRANCE**

Une fleur, **symbole** de mémoire et de solidarité depuis **1925**.

Un **lien étroit** entre la Nation et ceux qui l'ont servie ou la servent aujourd'hui.

Géré par l'ONACVG depuis **1991**.



Collectes
8 mai
11 novembre

Plus d'1M€
collectés
par an

Actions sociales en faveur de tous les ressortissants de l'ONACVG.



Actions de mémoire tournées vers les **jeunes générations** afin de transmettre les valeurs de courage, de don de soi, de respect et de solidarité portées par le monde combattant.





Mémoire et solidarité

L'ONACVG DE DEMAIN

Les GÉNÉRATIONS OPEX

L'Office resserre ses liens avec les armées

Renforcement de la prise en charge des combattants de retour d'Opex par :

- > la modernisation des **modalités de traitement** des demandes de cartes et de titres
- > la généralisation des **séances d'information** délivrées dans les formations militaires
- > la formalisation des **contacts** avec les armées de proximité et les formations militaires
- > l'adaptation de la **politique de solidarité**
- > l'incitation à rejoindre les associations et à **participer** à la gestion paritaire de l'établissement





mémoire et solidarité

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
DIRECTION GÉNÉRALE

HÔTEL NATIONAL DES INVALIDES • 129, rue de Grenelle - Escalier B • 75700 PARIS 07 SP
T/ 01 44 42 30 01 • @/ cellule_com@onacvg.fr • / www.onac-vg.fr • facebook onacvg